



Ref : CA2014/084

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUILLET 2014

DELIBERATION RELATIVE DEROGATION EXCEPTIONNELLE FIEC

Le 18 juillet 2014, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ➔ **accorde une dérogation exceptionnelle au cadre fixé par la délibération relative à la délégation de pouvoir du CA au Président, visant à permettre au Président de signer le protocole transactionnel engagé avec la Société Sud Congrès dans le cadre de la gestion du colloque Fédération Internationale des Etudes Classiques, jusqu'à hauteur de 65 000 euros.**

Par délibération en date du 15 février 2013, le CA a décidé de conférer aux transactions signées par le Président le caractère exécutoire de plein droit pour celles dont les modalités financières annuelles sont inférieures à 50 000 €.

Le CA a été informé lors de la séance du 27 juin dernier des nombreux dysfonctionnements internes observés dans la préparation de ce colloque : signature d'une convention de mandat de gestion par une personne qui n'avait pas compétence pour le faire, non-respect du cadre de la politique d'achat de l'université, suspicion de gestion de fait (notion qui désigne l'intervention sans habilitation de toute personne autre que l'agent comptable dans l'exécution des opérations relevant de la seule compétence de ce dernier).

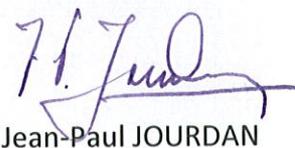
Un titre de recettes sera émis à l'encontre du prestataire afin de recouvrer les droits d'inscription perçus à tort par cet organisme. Un protocole transactionnel sera signé afin de mettre fin à la prestation commandée à Sud Congrès Conseil en violation des règles de la concurrence.

Il s'avère que le montant du protocole transactionnel sera amené à dépasser les 50 000 € prévus par la délibération de février 2013 et nécessite donc une autorisation exceptionnelle du CA.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 18 juillet 2014

Nombre de membres présents	12
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	15
Nombre de votes pour	15
Nombre de votes contre	0

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – Agence Comptable – DAF –